

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DF 1001-1 Approbation du compte administratif d'investissement de la ville de Paris pour l'exercice 2013.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son article 44 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment deuxième partie, Livre III « Finances communales », Titre 1^{er} « Budgets et comptes », chapitre II « adoption du budget », articles L2312-2 et L2312-3 ;

Vu la délibération du 24 mars 1997 optant pour le vote par nature ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu les budgets primitif et supplémentaire ainsi que les décisions modificatives de l'exercice 2013 délibérés par le Conseil de Paris lors des séances des 10 et 11 décembre 2012, 25 et 26 mars, 8, 9 et 10 juillet, 14 et 15 octobre 2013, et 16,17 et 18 décembre 2013 ;

Vu le compte général des recettes et des dépenses de la Ville de Paris pour 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adopter le compte administratif d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le compte administratif général des recettes et des dépenses d'investissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2013 est arrêté ainsi qu'il suit :

Titres émis :

Recettes prévues -----	3 244 145 416,00 €
Titres émis -----	2 640 244 145,26 €

Dépenses mandatées :

Crédits ouverts -----	3 244 145 416,00 €
Mandats émis -----	2 394 551 130,93 €

Balance :

Recettes -----	2 640 244 145,26 €
Dépenses -----	2 394 551 130,93 €

Résultat de l'exercice 2013 (excédent) -----	245 693 014,33 €
Résultat cumulé au 31 décembre 2012 (déficit) -----	400 149 893,89 €

Résultat cumulé au 31 décembre 2013 (déficit)	154 456 879,56 €
---	------------------

Article 2 : Les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées sur l'exercice 2013 pour la mise en affectation des biens à l'établissement public local à caractère administratif dénommé Paris Musées et pour la régularisation d'opérations anciennes suite à la correction d'erreurs sur exercices antérieurs ont mouvementé pour partie les comptes 1021 (dotations) et 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés).

Après enregistrement des mouvements comptables concernés pour ces opérations :

- Le compte 1021 est débiteur de 1 488 585,39 €
- Le compte 1068 est créditeur de 3 361 922,48 €

Ces montants modifient la balance au 31 décembre 2013.